

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PIGMENTS ACTION C (Capitalisation) FR0011945260

FIA soumis au droit français
Cette SICAV est gérée par CA Indosuez Gestion

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée, via une sélection d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger et d'instruments financiers détenus en direct, une performance supérieure à celle de l'indice composite : 50% MSCI World, 50% FTSE MTS Global après prise en compte des frais courants. Ces indices sont calculés dividendes et coupons réinvestis après déduction de tous les frais prélevés par la SICAV.

Le gérant pratique une gestion discrétionnaire, sa stratégie d'investissement consistant principalement à investir sur les marchés obligataires et actions, sans contrainte géographique particulière.

La SICAV peut être investie jusqu'à 80% de son actif net en produits de taux dont monétaires de toutes zones géographiques. Les titres de créance et instruments du marché monétaire issus d'émetteurs publics et/ou privés seront détenus, soit directement soit indirectement par le biais d'investissements en OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

Les titres de créance sont sélectionnés parmi une liste régulièrement actualisée telle qu'issue des travaux d'analyse interne fondée notamment sur les analyses de brokers et un système indépendant de notation interne au groupe Crédit Agricole.

La Société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place ses propres procédures pour prendre ses décisions d'investissement ou de désinvestissement.

La Société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse pour évaluer la qualité de ces actifs et décider de l'opportunité de conserver ou de céder le titre.

Toutefois, les titres à haut rendement, à caractère spéculatif ne pourront dépasser plus de 30% de la SICAV.

La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 8.

Le gérant investira en direct, dans la limite de 80% de l'actif net de la SICAV, en actions libellés en euro ou dans une autre devise de référence. L'exposition de la SICAV aux marchés actions de toutes zones géographiques est comprise entre 20% et 80% de son actif net.

La SICAV pourra être exposée, directement ou indirectement via OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger, aux actions de petites et moyennes capitalisations dans la limite de 30% de son actif net.

La SICAV peut investir jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger de toutes classifications, de toutes zones géographiques et libellés en toutes devises, et jusqu'à 30% de son actif net en FIA français ou étranger ou de fonds d'investissement de droit étranger. La SICAV se réserve la possibilité d'investir, indirectement via des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger, dans des obligations convertibles.

L'exposition au risque de change aux devises hors euro ne peut dépasser 60% de l'actif net.

La SICAV peut être exposée aux marchés des pays émergents à hauteur de 30% de l'actif net.

La SICAV peut utiliser des instruments financiers à terme sur les marchés actions, taux et change, à des fins d'exposition et/ou de couverture.

L'exposition directe et indirecte du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme ne dépassera pas 200%.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées la veille du jour d'établissement de la valeur liquidative (avant 12h30) auprès de CACEIS Bank, établie chaque vendredi (J) et réglées en J+2 (jours ouvrés).

Recommandation : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 8 ans. Affectation des sommes distribuables : capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement l'exposition aux marchés de taux et d'actions et dans une moindre mesure au risque de change.

L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur public ou privé ou de défaut de ce dernier, en raison notamment de l'investissement en titres à haut rendement, à caractère spéculatif.

Risque lié à l'utilisation de dérivés : Il s'agit du risque d'amplification des pertes dû au fait de recourir à des instruments financiers à terme tels que les contrats futures et/ou dérivés.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre SICAV.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

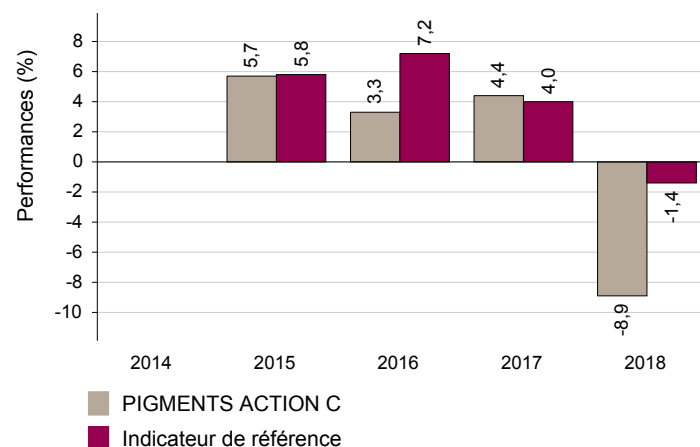
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	1,29%
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais de la SICAV, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée "Frais et commissions" du prospectus.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par la SICAV.

Date de création de la SICAV : 4 juillet 2014

Date de création de l'action : 4 juillet 2014

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : 50% MSCI World, 50% FTSE MTS Global. Ces indices sont calculés dividendes et coupons réinvestis après déduction de tous les frais prélevés par la SICAV.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Pour plus d'information sur les souscripteurs concernés, veuillez-vous reporter au paragraphe intitulé « Souscripteurs concernés » du prospectus.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès du service Communication clientèle de CA Indosuez Gestion - 17, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris - Email : indosuezege@ca-indosuez.fr.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de CA Indosuez Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion CA Indosuez Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.